



# La lutte contre le braconnage de l'anguille

Actions engagées sur la période 2011-2015

GRISAM – Novembre 2015



## Sommaire

1. Plan de formation pour les agents en charge du contrôle des pêches
2. Création d'un réseau national de référents anguille
3. Développement de partenariats
4. La stratégie du contrôle
5. Quelques résultats

## Eléments de contexte



**RÈGLEMENT (CE) N° 1100/2007 DU CONSEIL – mesures de reconstitution du stock**

**d'anguilles européennes**  **2007**

Inscription d'*Anguilla anguilla* à l'annexe II

Inscription d'*A. anguilla* à l'ann. B de R. 338/97

**CITES**

**Contrôle du commerce des espèces**

**protégées**  **2009**

**Décret n° 2010-1110 relatif à la gestion et à la pêche de l'anguille, pris pour l'application du règlement (CE) n° 1100/2007**

**Quota d'exportation 0 pour tous les EM UE**



**2011**



Licences civiles 576 – anguilles ± 750

Prix M civiles 1<sup>ère</sup> V: 214€/kg (max 410€)

Prélèvements 2015 : 36<sup>T</sup>

Prix M anguilles : 4€/kg

Prélèvements : 1300<sup>T</sup>

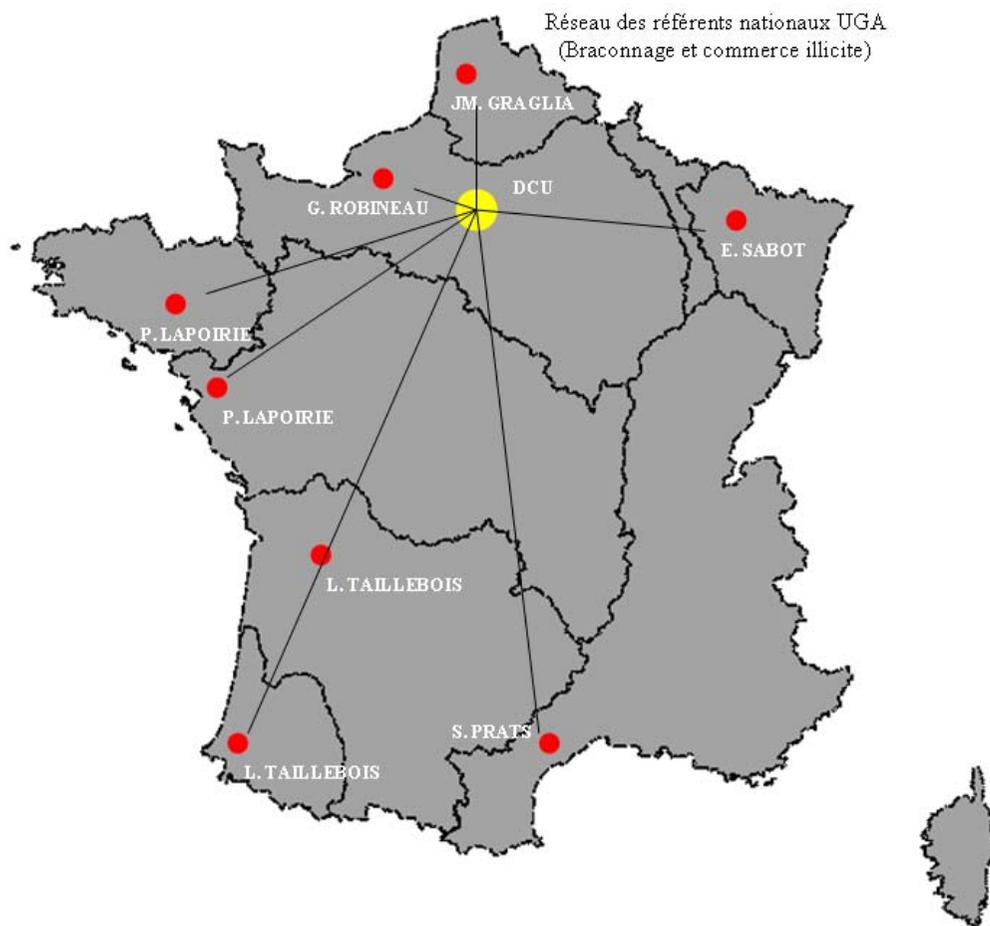
## Plan de formation pour les agents en charge du contrôle des pêches

Elargissement des prérogatives du contrôle en aval de la LSE (*Ordonnance de 2010 partie L CRPM*).

- Deux régimes différents d'enquêtes judiciaires pour trois législations centrales dans l'exercice du contrôle (*Pêche maritime, pêche en eau douce, protection de la nature*)
- Appropriation d'une réglementation nouvelle, dense, ... et complexe.
- Une formation nécessaire au vu des nouvelles prérogatives données aux inspecteurs de l'environnement (ONEMA et ONCFS) en matière de recherche et de constatations d'infractions (agents de constatations / agents enquêteurs).
- Elargissement du contrôle à la commercialisation du produit des pêches
- Une coopération entre deux centres de formations à destination des agents chargés du contrôle des pêches (ULAM – BSL/BN de la GMAR – DDTM – ONEMA) – 6 sessions organisées



## Création d'un réseau national de référents anguille



- **Issue d'une réflexion partagée entre plusieurs agents de l'ONEMA à la suite de la première session de formation diffusée en septembre 2011.**

- **Proposition de constitution, avec validation par la DCU en octobre 2011**

- **Optimiser l'information réglementaire entre les membres**

- **Organiser une communication de portée nationale entre les membres**

- **Développement d'outils pour le contrôle**

- **Le suivi du braconnage impliquant plusieurs UGA**



## Développement de partenariats

Le "grand" braconnage ou le braconnage organisé ciblant l'anguille (particulièrement la civelle) s'inscrit dans le trafic des espèces protégées (cir. 16 décembre 2013).



**Trafic = commerce illicite**, qui est en progression.



La lutte contre ces trafics oblige à mener des efforts sur le plan national, voire international, pour un renforcement des contrôles dans le domaine de la commercialisation. Cette lutte demande à développer des partenariats entre les différents services impliqués dans le contrôle des pêches, afin d'élaborer une stratégie d'action et un ciblage des contrôles. L'enjeu est de démanteler des filières illicites.

2013 est le point de départ de partenariats initiés au niveau national (DPMA-OCLAESP-DNRED), qui s'ajoutent aux contacts locaux établis depuis plusieurs années (BSL-BN-ULAM).

La lutte contre le braconnage organisé sur l'anguille est maintenant intégrée dans l'espace de travail des partenaires nationaux. Il n'y a plus d'actions menées en exclusivité, et la mission de contrôles sur le terrain s'achemine vers une coordination régionale dont une expérimentation en UGA-LCV/BRE prend aujourd'hui effet.



Photo OCLAESP\_MJR VALLE

Conférence sur le trafic des espèces protégées à  
ISSY-LES-MOULINEAUX



Photo USM

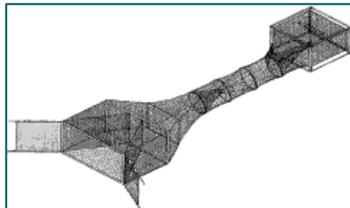
Rappel des bases réglementaires  
et briefing opération interservices en Adour

# La stratégie de contrôle

## La traçabilité de l'origine légale de l'anguille mise sur le marché



De la capture...



...à la vente

**2011-12** 1<sup>ère</sup> étape - [Ctrl de l'appropriation des docs D par les MP & PP.]

**2012-13** 2<sup>ème</sup> étape - [Ctrl des docs D pour les transports]

**2013-14** 3<sup>ème</sup> étape - [Ctrl de la traçabilité dans les viviers, installations Mareyages, commerces.]

MEDD !

**Priorisation de l'action de contrôle dans la lutte contre le braconnage organisé**



# Braconniers à la civelle dans le tamis de la justice

La pêche à la civelle, autorisée aux professionnels du 1<sup>er</sup> décembre au 30 avril, attire aussi les braconniers pour le profit. Onze d'entre eux ont été condamnés à des amendes de 500 à 7 500 €.

Ils pêchaient pour se préparer une soupe à l'anguille. Les prévenus, convoqués, hier, à l'audience « civelles » du tribunal correctionnel, répètent tous la même litanie. Une histoire de consommation personnelle. Le problème, c'est que cette espèce est protégée. « À ce rythme-là, vous auriez pu vous nourrir pendant des semaines ! », lance la présidente du tribunal, dubitative, à l'un des prévenus.

Ce jeune homme de 23 ans, a été interpellé le 16 janvier à 3 h du matin, en aval de l'écluse, sur le canal de la Martinière, avec 4 kg de civelles. Il a reconnu avoir pêché pendant deux heures, avec un tamis de 70 cm de diamètre. Il a déclaré qu'il pêchait dans son jardin. Il n'était pas seul. Son « complice », un homme de 40 ans, si, botté, et ciré vert, équipé d'une grosse lampe torche, est interrogé à la barre. « J'étais là pour me promener » hasarde-t-il. « À 3 h du matin ! », réplique la juge. « Je voulais juste goûter. » Excédée, Véronique Oliviero, la présidente du tribunal, dit : « Et vous aviez... »



## La lutte contre le braconnage organisé

### Pêche illégale : trois mois ferme

Cela fait déjà deux nuits que les agents de l'Onema (Office national de l'eau et des milieux aquatiques) surveillent les alentours du barrage de Polvern à Hennebont lorsqu'ils tentent d'interpeller deux hommes, ce 3 février 2014 vers 5h du matin. Les deux individus sont en train de pêcher la civelle sur un hors bord, dans une zone interdite. À la vue de l'embarcation de la police de l'environnement, ils jettent leur matériel et leurs éventuelles prises par dessus bord avant de regagner la berge à toute vitesse. Ils se séparent et fuient dans deux directions opposées. L'un d'eux est rattrapé et arrêté par un fonctionnaire. Dans son audition comme à l'audience d'hier, le Locmiquélicain de 52 ans a refusé de dénoncer son acolyte et a minimisé les faits reprochés : « c'était juste pour voir s'il y avait de la civelle, on ne l'a pas pêchée ». Des explications qui n'ont pas convaincu le procureur. Il a souligné, hier, les seize mentions déjà présentes au procès-verbal du prévenu, dont dix concernant des infractions de pêche illégale, et a requis 100 jours d'amende à 50 €. La juge l'a finalement condamné à trois mois de prison ferme et a ordonné la confiscation du bateau et du matériel de pêche servant au braconnage.



### LES PILLEURS D'OR BLANC

**Innocents les mains pleines**  
 TRIBUNAL Trois prévenus ont été condamnés, hier, à des amendes pour braconnage de pibales, en toute mauvaise foi

### Braconniers

été surpris...  
 de la...  
 fermé sur...  
 niers dans...  
 lundi à mar...  
 pêcheurs...



**Le Pellerin** : les civelles, surnommées... : les braconniers la traquent en...

## Anguilles : du braconnage dans les eaux polluées du Bolmon

Depuis le 28 avril 2000, la pêche est strictement interdite dans l'étang de Bolmon. Et pourtant ! Pas un jour ne se passe sans que des braconniers ne prennent le risque de venir y poser des filets.



Les filets découverts dans l'étang de Bolmon ont été relevés et les anguilles qu'ils contenaient ont été relâchées par les gendarmes. Les italiens rappellent...



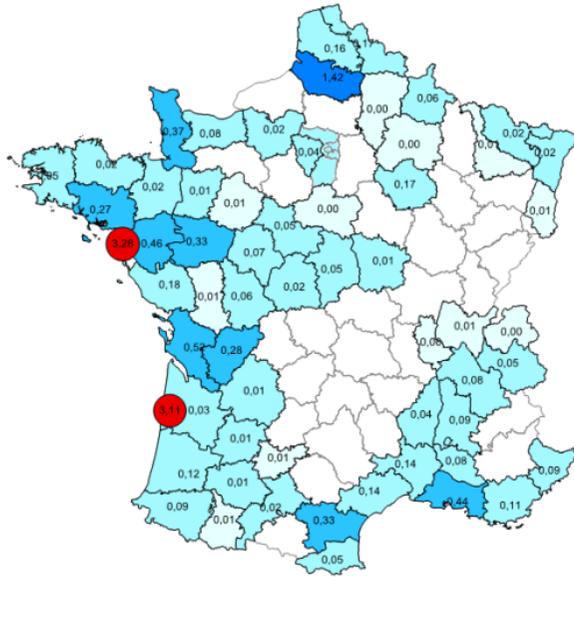
...re attire toujours les convoitises...  
 st réservée aux professionnels...  
 s d'une autorisation...  
 r prix sur les marchés parallèles (Ndlr : plus de 7 500 €) attire les braconniers. En...  
 bunal...  
 Nantes...  
 amendes...  
 7 500...  
 bracon...

# La stratégie de contrôle



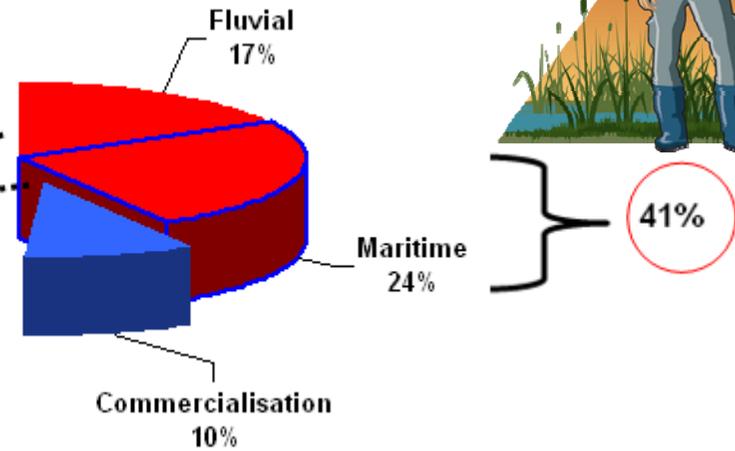
## Les moyens à l'ONEMA

ETPT anguille 2013 (13,46 ETPT)



## Exemple sur la civelle

### Missions ciblées sur le braconnage



### Compartiments du contrôle:

- Pêche
- Débarquement
- Collecte
- Transport - stockage
- Achat / vente



Photo SABOT



Photo USM & SD64

## quelques résultats...



### 3 tribunaux avec des audiences spécialisées

TGI Saint-Malô\_2011 : **2 mois de prison avec sursis + 3000€** pour détention illicite d'anguilles (85<sup>kg</sup>) en vue de la vente (C.Env.-CITES)

TGI LORIENT\_2012: **10 000€** dont 5000€ avec sursis pour commercialisation illicite (D – C.Env- pêche & CITES)

TGI NANTES\_2013 : **Exclusion d'un an avec sursis d'une association de pêche + 5 200€** pour transport de civelles sans document permettant de déterminer l'origine (101<sup>kg</sup>) + dépassement quota (D – CRPM + C/5 C.Env-pêche)

TGI DAX\_2014 : **1500€** dont 1000€ avec sursis pour dépassement du quota (C/5 – C.Env-pêche)



TI NARBONNE\_2014 : **800€** pour pêche interdite de civelles (C/5 – C.Env-pêche)

TGI NANTES\_2014 : **2 mois de prison avec sursis** pour transport de civelles (7<sup>kg</sup>) en période de fermeture et refus sommation de s'arrêter (D – C.Env. + D C.Route)

TGI LORIENT\_2015: **3 mois fermes + confiscation embarcation et moteur saisis;** pour captures de civelles en période de fermeture + obstacle aux agents (D –C.Env pêche)



Photo USM S. PRUNET

## Les saisies...

**Civelles saisies : 904 kg**

**Civelles vendues frauduleusement : 622 kg**

**Anguilles jaunes saisies : 821 kg**

**Anguilles argentées saisies : 1.709 kg**



## quelques résultats...



Photo SD13 – S. Prats

## Les douaniers à Sofia ont déjoué une importation illégale de 2 millions d'anguilles

Publié le 22/01/15 à 15:46 / vu par: 52



Aéroport de Sofia

Photo: Archives

Les douaniers en poste à l'aéroport de Sofia ont déjoué une tentative d'importation illégale d'anguilles d'Europe /*Anguilla Anguilla*/, une espèce protégée par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction /CITES/. L'anguille d'Europe a une grande valeur commerciale et se vend environ 500 euros le kilo en Europe, alors qu'en Asie son prix peut atteindre 1300 euros le kilo. Les "bébés" anguilles saisis à l'aéroport de Sofia étaient transportés dans 8 conteneurs spéciaux

par deux ressortissants chinois, arrivés de Madrid.

 Poitou-Charentes

faits divers

## Un trafic de civelles démantelé en Charente-Maritime

Selon la gendarmerie, ce trafic d'envergure internationale porte sur une tonne de marchandises. Sept personnes ont été placées en garde à vue. La civelle peut se vendre jusqu'à 250 euros le kilo.

Par Elodie Gerard | Publié le 19/06/2014 | 15:39, mis à jour le 19/06/2014 | 15:45



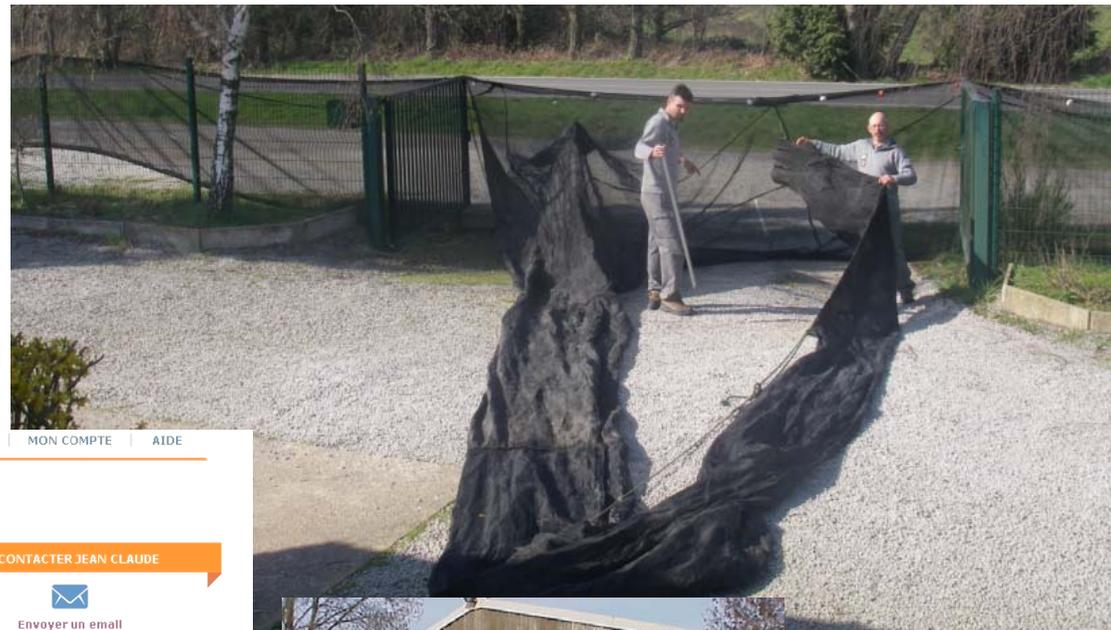
 **ONEMA**  
Office national de l'eau  
et des milieux aquatiques

**Engins saisis : 541**

**Pêcheries prohibées et démantelées des moulins et ouvrages : 83**  
**(4,8<sup>t</sup> d'anguilles argentées épargnées / an du braconnage)**



Photo USM-Loire & Garonne



ACCUEIL | DÉPOSER UNE ANNONCE | OFFRES | DEMANDES | MES ANNONCES | BOUTIQUES | MON COMPTE | AIDE

Accueil > Toute la France > Equipement Nautisme > Filet a anguilles

**Filet a anguilles**



CONTACTER JEAN CLAUDE

Envoyer un email

GÉRER VOTRE ANNONCE

Modifier | Supprimer

Mettre en avant | Remonter en tête de liste

**Le cyber contrôle**



